

Nom : **Sermet**
 Prénoms : *Noël Antoine* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **236**
 Classe de mobilisation : **1893**

ÉTAT CIVIL.

Né le *7 mars 1873*, à *St Georges d'Espéranche*, canton
Heyrieu, département de *l'Isère*, résidant
 à *Valencin*, canton d' *Heyrieu*, département
 de *l'Isère*, profession de *Cultivateur*
 fils de *Antoine* et de *Michelle Marie Louise*, domiciliés
 à *Valencin*, canton d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et* , sourcils *châtains*
 yeux *gris-bleu* , front *moyen*
 nez *moyen* , bouche *moyenne*
 menton *à fossette* , visage *ovale*
 Taille : 1 m. *60* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *26* de tirage dans le canton d' *Heyrieu*

Degré d'instruction : générale (1). *3*
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires
(Régiment)

Compris dans la *6*° partie de la liste du recrutement cantonal (*6*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

3 ans
2 ans

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} 9^{bre} 1897*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *Services auxiliaires*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Service auxiliaire*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *Service auxiliaire*
• Rég^t d'Infanterie
159^e Rég^t inf^{te}
118^e Rég^t inf^{te}
123^e Rég^t d'artillerie
54^e R. d'art. x Camp

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dats.	Communes.	Subdivisions de région.	D'armée active R. territoriale.
9 mai 1898	Chuzelles, R. eau des Pins, chez Colombier	Tienne	R.
4 octobre 1898	R. eau des Pins, chez Hynou, chez Hynou, chez Hynou	Tienne	R.
9 janvier 1899	R. eau des Pins, chez Hynou	Tienne	R.
25 juil 1899	R. eau des Pins, chez Hynou	Tienne	R.
28 Mars 1904	Tilleulbanne	Tienne	R.
14 juin 1905	Solaise à la C ^{te} Claire	Tienne	R.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

1893-236-

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

H

et révisé par le Juge le 5 Oct 1914

693
188
900

Il a accompli une période d'exercices dans :

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le *1^{er} Octobre 1921*

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	
	1897	1907	1913	1919
		1 ^{er} OCTOBRE	1 ^{er} OCTOBRE	1 ^{er} OCTOBRE
			1914	1921

- Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
- L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
- Pour les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné. Pour ceux compris dans la 6° liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire. Pour ceux compris dans la 7° liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi).